

DECLARATION DE FRANCHISEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE
SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA SOPAT

M. Hafedh HEMAIED, qui détenait directement 534 135 actions et droits de vote représentant 4,52% des actions et des droits de vote de la Société de Production Agricole de Teboulba (SOPAT), a déclaré avoir franchi à la hausse, le 20 octobre 2011, le seuil des 5% des actions et des droits de vote et ce, suite à l'acquisition sur le marché de 90 047 actions et droits de vote, représentant 0,76% des actions et des droits de vote.

M. Hafedh HEMAIED a déclaré :

- qu'il envisage de poursuivre l'acquisition de nouvelles actions et droits de vote,
- qu'il envisage de poursuivre la cession des actions et droits de vote lui appartenant,
- qu'il n'envisage pas d'acquérir le contrôle de la société,
- qu'il envisage de demander sa nomination comme administrateur.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 25 octobre 2011 par le déclarant ci-dessus.